

Fiche de poste : Podologue

Découvrez les principales missions du métier, les salaires, compétences nécessaires et formations pour devenir Podologue

Podologue : Formation, salaire, diplôme, rôle – Réseau Pro Santé.

1. DESCRIPTION DU METIER DE PODOLOGUE

Professionnel de santé, le **pédicure-podologue traite les affections du pied et des ongles**, tout en tenant compte de la posture des patients, debout et en marchant. Ses interventions sont nombreuses et variées : traitement des cors, durillons, ongles incarnés, verrues plantaires, chevauchement des orteils, voûte plantaire affaissée... Le **pédicure-podologue** prend aussi en charge certaines pathologies du pied (diabète, problèmes de circulation sanguine, malformations...). En podologie, il conçoit et fabrique lui-même des semelles orthopédiques et des orthèses plantaires destinées à corriger un pied plat, un pied bot ou « en dedans » ... ou à compenser un défaut statique (dissymétrie, problème de genou ou mal de dos). Des connaissances en anatomie et en biomécanique sont indispensables. Le **pédicure-podologue** dépiste parfois une fracture, une artérite ou des troubles circulatoires. Il oriente alors son patient vers des médecins spécialistes : radiologue, phlébologue...

98 % des 13 000 **pédicures-podologues** exercent en cabinet libéral ou en cabinet pluridisciplinaire, en association avec des masseurs-kinésithérapeutes ou des rhumatologues. Les rares salariés travaillent dans le secteur hospitalier, public ou privé. Les besoins en pédicurie-podologie sont croissants, avec des débouchés dans les grandes agglomérations. Les zones rurales, sous-dotées, offrent, de réelles opportunités.

2. ETUDES ET FORMATIONS POUR DEVENIR PODOLOGUE

Afin d'exercer le métier de **Podologue** il est indispensable d'obtenir le **Diplôme d'Etat de Pédicure Podologue**. Ce diplôme est accessible **par un concours d'entrée**.

Il existe certaines conditions pour accéder au concours d'entrée, **tout d'abord être âgé au minimum de 17 ans et posséder le diplôme de baccalauréat**, de préférence un **BAC S**. Il est possible également pour les **titulaires d'un BAC + 2 dans le secteur de la santé**, du social ou de la médecine d'accéder au concours d'entrée.

Par ailleurs, certaines écoles proposent la préparation au concours d'entrée du Diplôme d'Etat de Pédicure **Podologue**.

Une fois le concours validé, le/la futur(e) **Podologue** suit la formation au diplôme pendant trois ans.

La formation est constituée de **6 domaines de formations et de 59 unités d'enseignements**.

La première année est composée des unités d'enseignements suivants, Physique et Biomécanique fondamentales appliquées ; Infectiologie et Hygiène ; Biologie fondamentale ; Anatomie, Physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur, du système tégumentaire et du système endocrinien ; Modèle et fondements de la Pédicurie-Podologie ; Le soin instrumental et physique en Pédicurie-Podologie ; Les dispositifs médicaux en Pédicurie-Podologie ; Techniques d'examen clinique et de traitement en Pédicurie-Podologie ; Introduction à la fabrication des orthèses plantaires ; Technologie de l'information et de la communication ; Mise en œuvre des activités thérapeutiques ; Pharmacologie et thérapeutique ; Psychologie ; Anglais ; Ethique et déontologie etc...

La deuxième année est composée des unités d'enseignements suivants, Pathologie du système locomoteur, du système cardio-vasculaire et respiratoire, du système neuromusculaire ; Anatomie, Biomécanique et cinésiologie du

système locomoteur ; Pharmacologie et thérapeutiques ; Concepts et modèles du diagnostic en Pédicurie-Podologie ; Les étapes et protocoles de l'examen ; Les dispositifs médicaux sur mesure en Pédicurie-Podologie ; Explorations fonctionnelles – Techniques de laboratoire – Imagerie ; Projet et stratégie thérapeutiques en pédicurie-podologie ; Mise en œuvre des activités thérapeutiques ; Anglais ; Pédagogie ; La prescription en pédicurie-podologie ; Le soin par orthèse plantaire ; Le soin orthétique ; Technique de fabrication des orthèses plantaires etc...

Enfin, **la troisième année** est composée des unités d'enseignements suivants, Santé publique économie de la santé ; Pathologie du système locomoteur ; Gestion professionnelle ; Vieillesse et impact sur l'ensemble des systèmes ; Calcéologie ; Formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 et 2 ; Education à la santé, prévention, éducation thérapeutique ; Anglais ; Psychologie ; Sociologie, anthropologie, ethnologie etc...

Une fois les unités d'enseignements validés, le/la futur(e) **obtient le Diplôme d'Etat de Pédicure-Podologue.**

Enfin, la formation est accessible grâce à la **Validation d'Acquis et de l'Expérience (VAE).**

3. POURQUOI DEVENIR PODOLOGUE

Le/La **Podologue** exerce son métier aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans le milieu extra-hospitalier qu'au sein même de l'hôpital. Mais c'est principalement en cabinet libéral, c'est-à-dire à son compte que le/la **Podologue** exerce son activité, seul ou à plusieurs.

Les horaires de travail varient selon le statut du Podologue, selon s'il est salarié ou libéral. Il/Elle exerce sa profession principalement à 35 heures par semaine. Cependant, il se peut que le/la podologue travaille jusqu'à 40 heures voir 45 heures par semaine selon la demande de la clientèle, surtout concernant le/la **Podologue** libéral(e).

De plus, le/la **Podologue** peut travailler aussi bien les jours fériés que les weekends.

4. QUALITE ET COMPETENCES POUR DEVENIR PODOLOGUE

Le/La **Podologue** doit faire preuve de qualités humaines et relationnelles. Il/Elle doit posséder un sens du contact, de l'écoute et de l'empathie, afin d'établir une relation de confiance avec le patient.

Le/La **Podologue** doit posséder une grande rigueur, faire preuve de patience, de contrôle de soi et de résistance physique.

Il/Elle doit posséder des qualités d'observation, d'analyse et de synthèse pour étudier la posture de ses patients et poser un diagnostic.

Le/La **Podologue** doit être méticuleux et soigner et doit posséder des qualités manuelles et technique afin de prendre en charge les soins podologiques et de confectionner les semelles orthopédiques.

Enfin, il/elle doit faire preuve d'organisation et de gestion de son travail.

5. SALAIRE DU PODOLOGUE

La rémunération de ce métier varie selon le secteur d'activité, le statut, les primes et l'ancienneté. Le salaire moyen du podologue est d'environ **2 960.00 € net par mois**.

La rémunération en début de carrière oscille entre **1 480.00 € et 1 999.00 € net par mois**.

6. BRUTS EN MOYENNE

Le salaire moyen du podologue est entre **2 000 € et 3 000 € de revenus par mois** pour un pédicure-podologue en libéral, en fonction du volume de clientèle. **Dans la fonction publique hospitalière (FPH), les salaires sont compris entre 1 828 € et 3 383 € brut par mois.**

Cependant, il existe une différence entre le secteur public et le secteur privé.

En effet, le/la podologue exerçant dans le secteur public hospitalier perçoit une rémunération d'environ **1 500.00 € brut mensuelle à 2 200.00 € brut mensuel**.

Puis, le/la podologue exerçant son métier en libéral perçoit une rémunération d'environ **2 000.00 € à 3 000.00 € brut par mois**.

A cette rémunération peut venir s'ajouter des primes, notamment dans le secteur public.

7. LES MISSIONS REALISEES PAR LE PODOLOGUE

Le/La **Podologue** a pour mission principale d'effectuer la prise en charge éducative, préventive et curative des pieds, c'est-à-dire de procurer des soins de rééducation des pieds. Concernant l'aspect pédicure du métier, ces soins sont principalement instrumentaux sur la peau et les phanères, c'est-à-dire les ongles, tels que la coupe d'ongles, le traitement des cors, des callosités et/ou des durillons.

Le/La **Podologue** prodigue également et principalement des soins orthétiques, tel que la confection et la prescription de semelles orthopédiques, afin de corriger les éventuelles malformations ou de rééquilibrer les patients.

Le/La Podologue procure des soins mais prescrit également des traitements médicamenteux, non-médicamenteux adaptés à l'affection ou à la pathologie du patient.

Il/Elle assure également la rééducation de la démarche de certains patients suite à un traumatisme, un accident de la route ou suite à une opération.

8. LES EVOLUTIONS DE CARRIERES DU PODOLOGUE

Il existe des possibilités d'évolutions professionnelles pour un(e) **podologue**.

En effet, pour le/la podologue exerçant son métier avec un/une associé(e), ou au sein d'un hôpital, d'une collectivité territoriale ou de l'armée, il/elle pourra s'installer ensuite en libéral.

D'autres spécialités spécifiques à une pathologie en particulier sont accessibles ensuite au **podologue**. Il/Elle pourra évoluer vers les métiers de l'appareillage, de la traumatologie ou encore de la rhumatologie. Il/Elle peut également choisir d'évoluer vers le métier d'ostéopathe, pour lequel il/elle sera dispensé(e) de formation pour ce diplôme.

9. LES ENTREPRISES ET ORGANISMES QUI RECRUTENT UN PODOLOGUE

Le/La **Podologue** peut travailler dans trois domaines de la fonction publique :

- Dans la fonction publique hospitalière, c'est-à-dire au sein d'un hôpital.
- Dans la fonction publique territoriale, c'est-à-dire par exemple au sein des collectivités territoriales.
- Dans la fonction publique d'Etat, c'est-à-dire au sein par exemple des hôpitaux militaires.

10. LES TEMOIGNAGES DE NOS PODOLOGUES

« Je suis italienne et titulaire d'un Master en diplomatie. Après mon diplôme, j'étais un peu perdue alors je me suis tournée vers le commerce. Finalement, je suis devenue directrice régionale pour différentes marques de vêtements. Puis mon entreprise m'a envoyée en France en 2013. Je devais rester 6 mois, mais je suis toujours là ! Je ne voulais plus travailler dans le commerce, alors **j'ai fait un bilan de compétences**.

En fait, j'ai toujours été **attirée par le milieu médical**. Donc je savais que je voulais **faire une reconversion vers les métiers du soin**. Mais je ne voulais pas reprendre des études trop longues. J'ai fait des recherches sur Internet et **j'ai parlé à des podologues**. J'ai beaucoup aimé l'aspect relationnel et médical de la profession de pédicure podologue. **L'École d'Assas m'a proposé une journée de visite** [Vis ma vie d'étudiant en pédicurie podologie] pour découvrir l'école et les professeurs. J'ai pu assister à une séance de soin avec un étudiant, ainsi qu'à un examen clinique (préparation de semelle). J'étais déjà convaincue, mais ça m'a conforté dans mon projet et je me suis inscrite.

J'ai bénéficié du FONGECIF pour ma première année, puis j'ai touché le chômage et j'ai financé la 2ème et la 3ème année sur mes économies et avec l'aide de ma famille. » (Camilla Locatelli, étudiante en 3ème année à l'IFPP)

11. LES METIERS RELIES AU METIER DE PODOLOGUE

La plupart des 13 858 pédicures-podologues en activité (inscrits au Tableau de l'Ordre) travaillent en libéral (96 %), dans des cabinets en ville, souvent en association avec un confrère ou d'autres professionnels de la santé. Certains travaillent à l'hôpital, dans des services de rhumatologie, de gériatrie, de rééducation ou de diabétologie, au sein d'équipes pluridisciplinaires. Les besoins en pédicurie-podologie de la population sont croissants. Les principaux débouchés se situent dans les grandes agglomérations.

La poursuite d'études universitaires en master permet de s'orienter vers la recherche et/ou l'enseignement. Des DU (Diplôme universitaire) et DIU (Diplôme Interuniversitaire) sont ouverts aux pédicures-podologues, permettant des spécialisations diplômantes. Des formations complémentaires sont également proposées en réflexologie plantaire, ostéopathie du pied, podologie des enfants, du sport...)